

portes ouvertes



**JUDO CLUB DE
BRESLES**

Allée des Muîtres
60 510 BRESLES

5 septembre de 14h à 17h

Initiation pour TOUS

Saison 2026-2027

HORAIRES DES COURS :

(Les inscriptions se feront le jour des portes ouvertes, pré-inscription possible via ce QRcode)



Pré-poussins (6-7 ans)	mardi 18h-19h	jeudi 17h45-18h45
Poussins (8-9 ans)	mardi 19h-20h	jeudi 18h45-19h45
Benjamin Minimes (10 ans et +)	mercredi 18h15-19h45	vendredi 19h15-20h45
Motricité Mercredi	mercredi 17h-17h30	
Motricité Vendredi	vendredi 18h-18h30	
Eveil mercredi (4-5 ans)	mercredi 17h30 -18h15	
Eveil vendredi (4-5 ans)	vendredi 18h30-19h15	
Adultes	mercredi 19h45-21h15	vendredi 19h15-20h45
Renfo musculaire / Taïso	mardi 20h15-21h15	

**LES COURS REPRENDRONT LA SEMAINE DU 5 SEPTEMBRE POUR LES ENFANT ET LE
TAISO ET LE MERCREDI 26 AOUT POUR LE COURS ADULTE.**

COTISATIONS :

(Paiement annuel à l'inscription en 3 chèques déposés le 10 octobre, le 09 janvier puis le 03 avril)

Judo Enfant (-18 ans)	156 € pour la saison 2026-2027 : Licence 46€ + 110 € de cotisations club.
Judo Adulte	171 € pour la saison 2026-2027 : Licence 46€ + 125 € de cotisations club.
Motricité Jeunes Enfants	120 € pour la saison 2026-2027 : Licence 46€ + 74 € de cotisations club.
Renfo musculaire / Taïso	120 € pour la saison 2026-2027 : Licence 46€ + 74 € de cotisations club.

(Remise à partir de la 3^e cotisation de la même famille)

Pour les mineurs, remplir le questionnaire de santé (téléchargeable sur le site du club). Si une réponse positive, fournir un certificat médical.

Pour les majeurs, fournir un certificat médical ou remplir le questionnaire QS Sport (téléchargeable sur le site du club) si le certificat médical a moins de 3 ans.

Se munir de la fiche d'inscription (téléchargeable sur le site du club) et du coupon Pass'Sports du Conseil Départemental pour l'inscription (téléchargeable sur le site du Conseil Départemental)

RAPPEL : Pour le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à rester pendant les séances dans le dojo. Ni montre, ni bijou, ni téléphone, etc.

La présence des parents est uniquement autorisée le jour des compétitions.



Pour un souci de sécurité il est demandé aux parents de reprendre les enfants dans le dojo. AUCUN enfant ne sera autorisé à sortir du dojo sans la présence d'un adulte.



Renseignements :	Président/Professeur	M. Hayer Guillaume	06.71.98.74.90
Et contacts :	Professeur	M. Coulon Sylvain	06.09.35.55.96
	Professeur	M. Fontaine Benoît	06.71.96.44.20

Site : <https://judo-club-de-bresles.kalisport.com/>

Siège social : Mairie de Bresles (60 510) 03.44.07.90.24